

## Transcription d'un divorce au Portugal

Par **SAMBA34**, le **06/09/2023** à **17:03** 

Bonjour,

J'aimerai savoir comment faire reconnaitre mon divorce au Portugal.

Je suis de nationalité Portugaise et mon ex mari de nationalite Française On s'est mariés en France le 20/11/1982 et nous avons divorcé le 24/11/2000 toujours en France.

A ce jour je souhaitais me marier et on me dit que je ne suis pas divorcée a l'etat civil.

Mon mari est remarié depuis 2020.

Que dois-je faire pour etre en regle?

Merci pour votre réponse.

Cordialement.

XXXXXXXXXXX

Par amajuris, le 08/09/2023 à 18:56

bonjour,

vous devez demander à votre avocat de transcrire votre divorce sur l'état civil portugais, ce n'est pas automatique.
salutations